

5^{ème} RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

ANNÉES 2019 et 2020

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
I - La Commission Communale pour l'Accessibilité : un lieu d'échange et de concertation, un outil de démocratie participative	
A - La CCA, une instance pour promouvoir l'accessibilité universelle	6
B - La CCA, une organisation à la composition plurielle, associant des représentants des institutions et des associations du territoire	7
C - La CCA, une structure dont les missions s'articulent avec celles de la Métropole	8
II – La Commission Communale pour l'Accessibilité : des séances plénières pour dresser l'état de l'accessibilité à Lyon et formuler des propositions	
A - Séance de la CCA du 7 mai 2019	9
B - Séance de la CCA du 17 septembre 2019	9
C - Séance du 21 février 2020	9
D - Séance de la CCA du 13 novembre 2020	10
III – La Commission Communale pour l'Accessibilité : trois groupes de travail pour affiner la concertation et améliorer la qualité d'usage	
A - Bilan d'activité du groupe de travail « ERP »	
1 - Visite de site : la bibliothèque municipale du 2 ^{ème} arrondissement	11
2 - Visite de site : la Maison pour tous – Salle des Rancy	12
B - Bilan d'activité du groupe de travail « espaces publics »	
1 – les projets suivis de manière récurrente par le groupe de travail : Promenade Moncey, place Varillon et Cours Vitton	12
2 – les projets suivis de manière ponctuelle par le groupe de travail : Petite place de la Croix-Rousse et Pré Gaudry	14

C - Bilan d'activité du groupe de travail « culture »	
1 - le principe de partenariat : élément constitutif du groupe de travail « culture »	15
2 - Un double soutien financier pour promouvoir l'accessibilité de l'offre culturelle de la Ville	16
3 - L'avancement de la mise en œuvre de l'Ad'AP (volet établissements culturels de la Ville	16
4 – La réunion du 7 mai 2019	17

IV – Focus sur la gestion de la crise sanitaire pour les personnes en situation de handicap

A - Une maîtrise progressive de la distribution de masques	17
B - Des masques inclusifs pour les agents accueillant du public en situation de handicap	17
C - La première CCA du mandat en visio accessible	18
D - Une extension des inscriptions sur le registre « alerte et urgence » aux personnes en situation de handicap	18
E - Une offre culturelle accessible à domicile	18
F - une aide d'urgence pour des associations en difficulté	19

V - ANNEXES

INTRODUCTION

La Commission communale pour l'accessibilité est régie par la loi du 11 février 2005 et l'ordonnance du 26 septembre 2014.

Les principales dispositions de ces textes ont été codifiées dans l'article L 2143-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui impose la création, dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, d'une Commission communale pour l'accessibilité (CCA).

Sur cette base, par délibération n° 2007 / 8547 du Conseil municipal du 17 décembre 2007, la Ville de Lyon a créé sa Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA). Elle prenait la suite de la Commission Extra-Municipale d'Accessibilité (CEMA) constituée dès les années 1990.

La CCA est composée des représentants de la commune, élus de la Ville et de ses 9 arrondissements, des représentants des associations et organismes de personnes en situation de handicap, tous types de handicaps confondus, ainsi que de partenaires institutionnels et qualifiés.

Le présent rapport est le cinquième rapport d'activité de la CCA pour les années 2019 et 2020.

Le premier Rapport d'activité de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) de la Ville présentait le bilan des années 2008 à 2012. Le deuxième Rapport faisait le bilan de l'activité de la CCA sur la période mi-2012/septembre 2013. Le troisième Rapport concernait les actions mises en œuvre à partir de septembre 2014 jusqu'à décembre 2016. Le quatrième Rapport concernait les années 2017 et 2018.

Deux particularités marquent ce rapport :

- Il relate à la fois le bilan de la CCA engageant l'ancienne équipe municipale jusqu'à fin juin 2020, et depuis juillet 2020, le nouvel exécutif.
- la crise sanitaire de 2020 qui a naturellement eu des conséquences sur les activités de la CCA et ses groupes de travail.

L'attendu réglementaire de ce Rapport n'est pas de présenter l'ensemble de la politique de la Ville de Lyon en matière de handicap, mais seulement les activités de la CCA.

Toutefois, il a été convenu de mettre en lumière dans un focus, des actions phares menées par des directions de la Ville de Lyon. Les quatre précédents Rapports comportaient ainsi des focus sur les bibliothèques municipales, la petite enfance, l'éducation, l'accessibilité à la pratique sportive, l'obtention du prix européen Access City Award.

La politique handicap de la Ville se décline également :

- En matière d'emploi :
 - Une troisième convention a été signée avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) en décembre 2020 pour une durée de 2 ans.
 - Le taux d'emploi dans les services de la Ville de personnes en situation de handicap s'élève à 8,6 % au 31 décembre 2020, représentant 639 personnes.
- Dans le domaine de la petite enfance, 159 enfants porteurs d'un handicap, d'une pathologie chronique ou présentant des troubles du comportement ont été accueillis en 2019 dans les 50 crèches municipales. Pour les crèches associatives, le chiffre s'élève à 163. En 2020, ce nombre a diminué en raison de la pandémie.

- Dans le secteur de l'éducation, en 2020, 1169 enfants en situation de handicap ou à besoin spécifique ont été scolarisés dans les écoles de la Ville. 793 enfants en situation de handicap ont été accueillis en accueil de loisirs durant la pause méridienne, et 324 dans le cadre du dispositif périscolaire.

A noter également, que suite à la création de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) de la Communauté urbaine de Lyon, par délibération n° 2012 / 4376 du 2 avril 2012, le Conseil municipal a repositionné les missions de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) de la Ville en complémentarité et dans le respect du principe de subsidiarité.

La Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA), créée par la Communauté urbaine de Lyon en décembre 2008, a fait place à la Commission Métropolitaine pour l'Accessibilité (CMA), suite à la nouvelle organisation du territoire.

Aujourd'hui, la Métropole de Lyon produit son propre rapport. Celui-ci complète celui de la Ville de Lyon et porte sur les compétences de la Métropole, à savoir :

- voirie et espaces publics, transports publics (gérés par le Syndicat mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise – SYTRAL) ;
 - logement (parc public et privé de l'agglomération lyonnaise), Etablissements Recevant du Public (ERP) de la Métropole (350 ERP)).
- ➔ Ces thématiques ne sont donc pas traitées dans les rubriques du rapport d'activité de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) de la Ville de Lyon présenté ici pour les années 2019 et 2020.

I. La Commission Communale pour l'Accessibilité : un lieu d'échange et de concertation, un outil de démocratie participative

L'objectif de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) est l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie de la Cité. Il s'agit, pour les collectivités, de considérer les personnes en situation de handicap comme « expertes de leurs usages et de leur quotidien » et de les associer aux actions développées en vue de faciliter leur accès au cadre bâti et aux espaces publics mais aussi aux biens et aux services, à la scolarité et à l'emploi, ou encore aux nouvelles technologies.

Instance de concertation, la CCA donne l'opportunité de questionner les politiques publiques locales conduites au regard des besoins des personnes en situation de handicap et d'engager aussi des discussions sur les politiques nationales ayant des conséquences locales.

Elle promeut, également, l'idée que les aménagements liés au handicap relèvent d'une démarche d'accessibilité universelle dont les réalisations profitent au plus grand nombre : familles, personnes âgées, touristes, professionnels... Elle permet, enfin, d'aborder la question générale des droits des personnes en situation de handicap.

A. La CCA, une instance pour promouvoir l'accessibilité universelle

La Ville de Lyon porte les valeurs de l'égalité et de la lutte contre toutes les formes de discriminations. Elle mobilise toutes ses compétences pour contribuer pleinement à l'objectif d'inclusion des personnes en situation de handicap qu'elle s'est fixée, en développant une stratégie globale qui s'appuie sur deux axes :

- *l'accessibilité physique* : avec l'approbation, par le Conseil municipal en septembre 2015 de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) de la Ville, élaboré pour la période 2016-2024. Cet Ad'AP vise à rendre accessible aux personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap, près de 700 équipements publics : mairies centrale et d'arrondissements, écoles, parcs, terrains de sport, établissements culturels, ...

- *l'accessibilité à la vie de la Cité* : elle est traitée par la mise en œuvre des actions transversales nécessaires à l'inclusion dans la ville des personnes en situation de handicap. Pour ce faire, la Ville a nommé une chargée de mission dédiée, affectée à la Mission Egalité, qui coordonne et anime un réseau interne de référents « Handicap » réunissant 16 membres, représentant 14 directions.

Les actions menées dans ce cadre couvrent l'ensemble de l'offre de service de la Ville dans tous ses domaines de compétences : culture, éducation, petite enfance, sport, ressources humaines, citoyenneté, bâtiments et espaces publics... et, par là même, relèvent d'une démarche dite intégrée aux activités développées par la collectivité.

La Commission Communale pour l'Accessibilité, directement et avec les services de la Ville et l'Adjointe au Maire déléguée aux personnes en situation de handicap :

- établit un Rapport présenté au Conseil municipal ;
- fait toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- doit tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées qui se sont officiellement déclarés.

Afin de remplir cette dernière mission, la CCA de la Ville de Lyon s'appuie sur un outil applicatif appelé « C-conforme », <https://c-conforme.fr>, développé en 2018 en partenariat avec les services de l'Etat et reconnu comme un projet expérimental et pilote au niveau national.

B. LA CCA, une organisation à la composition plurielle, associant des représentants des institutions et des associations du territoire

En 2007, la CCA de Lyon était composée des représentants de la commune, élus de la Ville et de ses 9 arrondissements, des représentants des associations et organismes de personnes en situation de handicap, tous types de handicaps confondus, ainsi que de partenaires institutionnels et qualifiés.

En 2020, en application de l'ordonnance du 26 septembre 2014, un arrêté du Maire en date du 9 novembre a actualisé les modalités d'organisation et de composition de la CCA de Lyon.

La liste de ses membres a été complétée en privilégiant la pluralité des participants et en associant à la réflexion :

- des représentants de deux associations de personnes âgées ;
- des représentants de deux associations de cyclistes ;
- deux représentants des acteurs de l'économie (CCI et CMA).

La CCA de Lyon totalise à présent 142 membres, qui se répartissent de la manière suivante :

- 61 associations ou organismes (représentés chacun par 2 membres, un titulaire et un suppléant) ;
- L'adjointe au Maire en central déléguée aux droits et égalités, mémoires, cultes et spiritualités;
- 8 Adjoints au Maire en central (transition écologique et patrimoine/ démocratie locale et redevabilité- évaluation et prospective -vie étudiante/ culture/ sureté, sécurité, tranquillité/ mobilités, logistique urbaine, espaces publics / administration générale, informatique et politique du numérique-relation avec les mairies d'arrondissement/ urbanisme, aménagement, habitat et logement/ lien intergénérationnel et qualité de vie des aînés) ;
- 11 Adjoints délégués des 9 arrondissements.

La présidence de la CCA de Lyon est assurée, par délégation du Maire, par l'Adjointe au Maire déléguée aux droits et égalités, mémoires, cultes et spiritualités.

Elle représente le Maire, Président de droit de la CCA.

La CCA de Lyon se réunit 2 fois par an en assemblée plénière.

Trois groupes de travail se réunissent régulièrement pour travailler sur l'accessibilité des établissements municipaux recevant du public (ERP), sur l'espace public ainsi que sur l'accès à l'offre culturelle.

A noter également que les 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements ont créé une Commission communale pour l'accessibilité, une CCA d'arrondissement. Animées par les élus des arrondissements délégués aux personnes en situation de handicap, elles réunissent les représentants des associations locales et des habitants.

C. La CCA, une structure dont les missions s'articulent avec celles de la Métropole

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) de la Communauté urbaine de Lyon a été créée par délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2008. La CIA est devenue la CMA, Commission métropolitaine pour l'accessibilité, par délibération du Conseil de la Métropole de Lyon du 2 novembre 2015.

Elle s'est organisée autour de 5 groupes de travail en lien avec ses compétences : le recensement des logements accessibles, l'état de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, les transports en commun, les ERP communautaires, les projets urbains. Elle a ainsi contribué à l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) et d'un Plan Métropolitain d'Accessibilité de la Voirie (PMAV).

Une articulation s'est progressivement faite entre les deux commissions, en fonction des compétences de chacune des collectivités.

Depuis 2016, les aménagements d'espaces publics, font l'objet d'une répartition pour le suivi des projets entre la Métropole et la Ville :

- critère n°1 : la géographie. Saisine de la Métropole si le projet concerne plusieurs Communes et saisine de la CCA pour les projets lyonnais ;
- critère n°2 : l'envergure du projet. Saisine de la Métropole si l'envergure du projet engendre une complexité des partenariats (ex. : Pôles d'échanges multimodaux : PEM Perrache ou Part Dieu) ;
- critère n°3 : la domanialité future. Saisine de la CCA si les espaces aménagés ont vocation à être gérés par la Ville ;
- critère n°4 : les quartiers prioritaires. Saisine de la CCA pour les projets de renouvellement urbain des quartiers politique de la Ville relevant de la compétence de la direction du développement territorial de la Ville de Lyon ;
- critère n°5 : l'historique de la concertation. Saisine de la CCA si les premières phases du projet ont été suivies antérieurement par le groupe de travail espaces publics de la CCA.

En 2020, un réseau CMA-CCA a été créé.

Il réunit 2 à 3 fois par an les chefs de projets des différentes collectivités sur le territoire de la Métropole de Lyon sur la thématique de l'accessibilité. Ce réseau permet d'échanger des bonnes pratiques, de réfléchir sur des problématiques communes et de partager des informations et solutions.

Les collectivités engagées dans le réseau CMA-CCA sont : Métropole de Lyon, villes de Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Saint-Priest et Décines-Charpieu.

II. La Commission Communale pour l'Accessibilité : des séances plénières pour dresser l'état de l'accessibilité à Lyon et formuler des propositions

La CCA s'est réunie en séance plénière à 4 reprises au cours des années 2019 et 2020.

L'objet de ces réunions a essentiellement porté sur les bilans des travaux des groupes de travail issus de la CCA et sur des thématiques liées à l'actualité de l'accessibilité au plan national ou local.

Elles ont aussi été l'occasion pour les associations de formuler des observations qui ont alimenté les réflexions des services de la Ville sur les améliorations à apporter à leur offre de service en s'appuyant sur ses partenaires.

A. Séance de la CCA du 7 mai 2019

Sous la présidence de l'Adjointe déléguée aux personnes en situation de handicap, la réunion a accueilli 34 personnes dont 16 associations /institutions représentées.

Ordre du jour :

- Groupe de travail culture : présentation du projet de guide de l'offre culturelle accessible de la ville de Lyon ;
- Le 16 mai, journée Duoday, initiée par le Ministère : présentation du déploiement du Duoday à la Ville de Lyon.
- Informations sur des actions des Espaces verts de la Ville de Lyon : présentation de l'évènement « Dreamnight at the zoo » le vendredi 7 juin 2019 et présentation de l'offre de visites accessibles aux espaces verts.
- Ballade urbaine solidaire : retour sur la balade avec les membres du Réseau handicap et proposition d'élargir aux agents de la Ville volontaires.
- Formation des agents de la Ville appelés à être en contact avec le public pour l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

B. Séance de la CCA du 17 septembre 2019

Sous la présidence de l'Adjointe déléguée aux personnes en situation de handicap, la réunion a accueilli 21 personnes dont 14 associations /institutions représentées.

Ordre du jour :

- Présentation du Rapport d'activités de la CCA 2017/2018 : recueil de remarques en amont du passage du rapport au Conseil municipal du 18 novembre 2019.
- Présentation du « Guide de l'offre culturelle accessible » : distribution du guide aux associations et consultation disponible sur le site lyon.fr.
- Bilan du Groupe de travail ERP.

C. Séance de la CCA du 21 février 2020

Sous la présidence de l'Adjointe déléguée aux personnes en situation de handicap, la réunion a accueilli 28 personnes dont 17 associations/institutions représentées.

Ordre du jour :

- Groupe de travail Espaces Publics : présentation de différents projets urbains,
- Groupe de travail ERP : présentation de l'évolution de l'Ad'AP de la Ville,
- Groupe de travail Culture : point sur le Guide de l'offre culturelle accessible de la Ville de Lyon,
- Projet de création d'un quatrième groupe de travail issu de la CCA autour de de l'« Accessibilité numérique »,
- Projet d'organisation de la deuxième édition du Duoday

D. Séance de la CCA du 13 novembre 2020

Sous la présidence de l'Adjointe déléguée aux personnes en situation de handicap, la réunion a accueilli 37 personnes dont 26 associations/institutions représentées.

Ordre du jour :

- Installation de la nouvelle CCA : présentation des nouveaux membres,
- Covid : point sur le confinement, le déconfinement, l'actuelle deuxième vague. Quels sont les besoins des personnes en situation de handicap ? Point d'étape sur le fichier personnes vulnérables.
- Accessibilité numérique : présentation d'un audit à venir par Bertrand MAES, (Adjoint Administration générale, informatique et politique du numérique), et présentation du projet de création du groupe de travail « Accessibilité Numérique » par Souhila OMAR.
- Présentation d'Accesslibre par Julien LEBIAN (de la DDT du Rhône).
- Articulation de l'écriture égalitaire et de l'accessibilité des sites de la Ville de Lyon.

III. La Commission Communale pour l'Accessibilité : trois groupes de travail pour affiner la concertation et améliorer la qualité d'usage

Afin d'assurer une meilleure prise en compte de l'accessibilité et pour favoriser la concertation avec les personnes en situation de handicap, des groupes de travail techniques associant des représentants des associations de personnes en situation de handicap et des représentants des services de la Ville ont été créés.

Les objectifs fixés à ces groupes de travail consistent à intégrer les questions d'accessibilité dans les projets pilotés par la Ville :

- au moment de l'étude des projets, à l'occasion de réunions ;
- lors de leur mise en œuvre, à l'occasion de visites de terrain et de réalisation de tests (revêtement de sols, boucles magnétiques, rampes...);
- à la fin des projets, au moment de leur livraison.

Cette méthode de travail permet de capitaliser sur les données techniques recueillies à travers les avis et recommandations issus de l'expertise des représentants des associations de personnes en situation de handicap. Ces données, rassemblées dans une base numérisée, constituent un référentiel pour les professionnels chargés de la mise en œuvre de projets futurs (architectes, techniciens, médiateurs culturels...).

Les groupes de travail mis en place constituent des lieux d'échanges et de concertation qui permettent d'aboutir à des consensus d'ordre architectural, esthétique, technique ou financier, tenant compte de la compatibilité des différents handicaps, mais en visant également à aller au-delà de la réglementation, quand cela est possible, pour améliorer la qualité d'usage.

Au regard des champs de compétences de la Ville, ont été créés :

- 2 groupes de travail sur l'accessibilité physique : le groupe de travail « ERP » et le groupe de travail « Espaces Publics » ;
- 1 groupe de travail sur l'accessibilité à la vie de la Cité : le groupe de travail « Culture ».

A. Bilan d'activité du groupe de travail « ERP »

Constitué en septembre 2016, le groupe de travail ERP est animé par la cheffe de projet Accessibilité rattachée à la Direction Gestion Technique de Bâtiments de la Délégation Générale à l'Urbanisme, à l'Immobilier et aux travaux. Il est chargé de suivre la mise en œuvre concrète de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de la Ville.

Cet Ad'AP couvre la période 2016-2024 et concerne près de 700 Etablissements Recevant du Public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP) : mairie centrale et d'arrondissements, écoles, crèches, parcs, équipements sportifs, établissements culturels...

La stratégie adoptée pour son déploiement s'est appuyée sur un principe d'accessibilité progressive et équilibrée qui a nécessité un découpage du territoire en 18 bassins de vie définis en fonction de la population, de la densité, de la topographie, des modes de déplacements...

Au-delà de la veille que les membres du groupe de travail ont assuré pour que les dispositions en vigueur soient appliquées, il est à noter qu'ils ont également porté une attention particulière à la qualité d'usage, au vu de la diversité des usagers des services au public.

Les membres de la CCA ont été informés de l'avancement de l'exécution de l'Ad'AP lors des séances plénières – et en particulier du bilan à mi-parcours lors de la séance plénière du 13 novembre 2020.

Le groupe de travail « ERP » s'est réuni 2 fois en 2019. La situation sanitaire liée à la COVID 19 n'a pas permis de réunir le groupe de travail sur l'année 2020.

1 - Visite de site : la bibliothèque municipale du 2^{ème} arrondissement

Le groupe de travail ERP s'est réuni le 26 mars 2019 à la Bibliothèque municipale située 11 rue Condé dans le 2^{ème} arrondissement, en présence du responsable de la bibliothèque et du chargé d'opération pour la mise en accessibilité du site.

Cette visite a permis de cibler les travaux et aménagements à entreprendre avec toujours cet objectif de répondre aux règles d'accessibilité, tout en se posant les bonnes questions, chacun avec son regard – usager, exploitant, technicien - pour atteindre la meilleure qualité d'usage possible. La demande de concertation avec le groupe de travail était à l'initiative du technicien en charge de l'opération.

L'obstacle majeur à l'accessibilité concernait l'escalier principal en structure métallique d'accès à l'étage – accueil du public (inscription, retrait et dépôt des livres) - dont les caractéristiques dimensionnelles et son positionnement dans le hall d'entrée posaient questions. La situation induisait des risques de chute pour les usagers.

Après analyse de la situation, le groupe de travail a fait des propositions de modification de l'escalier sans porter atteinte à sa structure: réduction de la première marche qui faisait obstacle dans le cheminement, amélioration de la prise en main, suppression des vides inter marches par la mise en place de contremarches contrastées et enfin changement de l'ouverture de la porte tiercée de l'entrée pour offrir un meilleur dégagement.

Ce travail collaboratif entre associations, exploitant et technicien permet de trouver des solutions, à la fois en répondant aux exigences réglementaires tout en apportant un regard croisé des différents acteurs pour viser la meilleure qualité d'usage possible.

2 - Visite de site : la Maison pour tous – salle des Rancy

Si pour la bibliothèque municipale du 2^{ème} arrondissement, l'objectif était de définir les travaux pour sa mise en accessibilité, pour la Maison pour tous située 249 rue de Vendôme dans le 3^{ème} arrondissement, il s'agissait d'observer les aménagements en faveur de l'accessibilité du site suite à la réception d'une opération conduite par la Direction de la construction de la Ville.

Le programme de l'opération qui visait une extension et le réaménagement de l'accueil traitait une partie de l'accessibilité. L'objectif de cette visite était donc de valoriser les aménagements réalisés et d'identifier les compléments qui devaient être apportés, toujours de façon concertée en lien avec les associations, l'exploitant et le technicien en charge des prochains travaux. Les travaux ont été finalisés en 2020.

B. Bilan d'activité du groupe de travail « Espaces publics »

L'accessibilité de la voirie et des espaces publics est une compétence métropolitaine et relève, principalement, de la Métropole.

Depuis sa création en 2009, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA), devenue Commission Métropolitaine pour l'Accessibilité (CMA), a créé une sous-commission dédiée à la voirie et aux espaces public et a partagé avec la Ville la concertation sur les projets urbains n'impactant que le territoire de Lyon : Part-Dieu, Perrache et les projets « Cœur Presqu'île » (Terreaux, Victor Hugo, ...).

Le groupe de travail « Espaces publics » de la CCA est animé par la responsable et la cheffe de projet du pôle technique de la direction du développement territorial à la Ville de Lyon.

Il rassemble actuellement les représentants d'une dizaine d'associations de personnes en situation de handicap.

En 2019 et 2020, 3 projets ont été suivis de manière récurrente par le groupe de travail et 2 projets ont été examinés de manière ponctuelle.

1. Les projets suivis de manière récurrente par le groupe de travail : Promenade Moncey, place Varillon et cours Vitton.

- *Réunions des 28 août, 18 septembre 2019 et 1^{er} juillet 2020 – Promenade Moncey (3^e arrondissement)*

Ce projet vise à requalifier 900 mètres de la promenade Moncey depuis les halles Paul Bocuse jusqu'à la place Bahadourian, en privilégiant le cheminement des piétons.

Le projet d'aménagement est organisé selon 3 séquences : la séquence Quartiers Anciens, la séquence Guichard et la séquence Part-Dieu.

L'ensemble des réunions organisé en 2019 consistait en des tests de matériaux en phase chantier de l'opération. Elles ont permis d'intégrer au projet :

- l'augmentation du contraste des bandes podotactiles
- le choix du revêtement qui s'est porté sur l'asphalte grenailé
- l'implantation de grandes dalles de calcaire le long des façades
- l'implantation du mobilier en dehors du cheminement.

- *Réunion 8 octobre 2019 - Place Varillon (5^{ème} arrondissement)*

La place Varillon est bordée par la rue de Trion au Sud, la rue Jean Prévost à l'Ouest et les bâtiments Alliade/funiculaire de Saint Just à l'Est.

Les aménagements concernent notamment :

- la reprise de l'accès des bus et des cheminements sur la place avec la suppression d'écarts (au-dessus de la trémie du parking) ;
- la suppression des places de stationnement sur la place et le réaménagement de 16 places dont 1 adaptée en bordure de la rue de Trion ;
- le maintien et le développement des plantations en cœur de place au-dessus du parking d'Alliade ;
- la reprise du trottoir rue de Trion afin de rendre accessibles les entrées des commerces (ou de certains commerces, en fonction des seuils existants) ;
- la création de deux traversées piétonnes et le maintien des traversées existantes.

Suite aux trois réunions organisées avec le Groupe de travail pour analyser les plans, une dernière visite en phase chantier en octobre 2019 a permis de valider la formule du béton sablé proposée par le maître d'œuvre. Sa formulation étant exemplaire en matière de qualité de cheminement, elle sera proposée comme modèle à reproduire sur de prochains aménagements.

- *Réunions des 14 mai et 28 juin 2019 – cours Vitton phase 1 (6^{ème} arrondissement)*

Les plans présentés et analysés par le groupe de travail ont concerné uniquement la section située entre les rues Garibaldi et Tête d'or (environ 150 mètres de linéaire) intégrée dans un projet global d'aménagement du cours Vitton.

Les principes du projet d'ensemble sont :

- d'élargir les trottoirs autant que possible et assurer une continuité du cheminement piéton avec des plateaux au niveau des traversées piétonnes, pour ainsi ralentir la circulation automobile (secteur en zone 30) ; assurer la sécurité des piétons au niveau des traversées en garantissant une visibilité
- une hiérarchisation des voies circulées
- l'intégration d'une bande cyclable, dans les deux sens lorsque la largeur façade à façade le permet.

La réunion du 14 mai 2019 a permis d'intégrer les remarques suivantes :

- le retrait des pavés prévus au niveau de la place de stationnement GIC afin de garantir un revêtement lisse autour du véhicule (dans l'espace 6mX3.30m) et menant jusqu'au trottoir
- l'ajout de barrières dans les arrondis des traversées piétonnes afin de sécuriser les piétons

La réunion du 28 juin réalisée en phase chantier a permis de valider le choix des revêtements proposés, notamment pour la bande de pavés prévue le long des façades afin d'en améliorer le confort des personnes en fauteuil pour l'accès aux commerces et l'usage possible en bande de guidage.

2. Les projets suivis de manière ponctuelle par le groupe de travail : petite place de la Croix-Rousse et Pré Gaudry.

Réunions du 1^{er} juillet 2019 – petite place de la Croix Rousse (4^{ème} arrondissement)

Le projet global concerne le réaménagement de la petite place de la Croix-Rousse depuis les traversées situées en partie Sud, avec l'objectif principal d'améliorer les cheminements piétons. Il est prévu :

- la création d'une traversée piétonne et l'aménagement d'un plateau entre la grande et la petite place (au sud) ;
- la création de deux cheminements en bordure de la place à l'Ouest et à l'Est ;
- le déplacement des toilettes publiques dans l'alignement des arbres côté Ouest afin qu'elles ne soient plus situées à l'entrée de la petite place au milieu du cheminement des piétons ;
- de conserver sur la petite place un usage de marché et de parking. Quelques places de stationnements seront supprimées ;
- d'accentuer la végétalisation de la petite place avec les pieds d'arbres et d'intégrer des assises.
- une expérimentation a été menée pendant quelques mois en 2018 avec la pose de mobilier d'assises sur la place.

La réunion du 1^{er} juillet 2019 avec le groupe de travail a permis d'intégrer les remarques suivantes :

- l'ajout d'un ressaut pour distinguer le plateau circulé, du trottoir
- le positionnement de la traversée le plus perpendiculairement possible au trottoir afin que la Bande d'éveil à la vigilance (BEV) ne soit pas dans l'arrondi.
- de privilégier un asphalte lisse à un asphalte grenailé. L'exemple du revêtement de la place Rouget de l'Isle est donné en exemple par l'association CARPA
- d'éviter les revêtements modulaires type pavés ou dalles
- d'éviter les angles ou arrêtes saillants, les porte-à-faux au niveau des espaces plantés
- de contraster le mobilier
- d'ajouter un repère au sol pour les déficients visuels à l'approche de la place PMR débordant sur le trottoir et l'espace livraison.

- *Réunions du 23 janvier 2020– Pré Gaudry (7^{ème} arrondissement)*

Le périmètre d'aménagement est situé au nord de la rue Pré Gaudry dans le 7^{ème} arrondissement, à l'emplacement de l'ancienne usine Nexans, sur une surface d'environ 8.5 hectares. Ce projet s'inscrit dans le prolongement de la ZAC des Girondins et de l'allée Fontenay. La 1^{ère} phase d'aménagement des espaces publics concernera le pourtour des nouveaux lots : l'EM Lyon (livraison prévue en septembre 2022), le collège (livraison septembre 2021) et l'emplacement pour un futur gymnase. Une volonté particulière sera accordée à la végétalisation du secteur qui offrira une densité plus faible que sur les aménagements précédents.

La réunion du 23 janvier 2020 avec le groupe de travail a permis d'intégrer les remarques suivantes :

- la validation provisoire du revêtement en stabilisé car non satisfaisant
- la validation du revêtement en béton sablé et de l'asphalte
- l'intégration d'un espace de manœuvre de 1.5 mètres en partie basse des gradins
- l'ajout d'un élément contrasté sur la partie haute des gradins
- la validation du revêtement en asphalte
- l'allongement de la place GIG afin de permettre une décharge par l'arrière des véhicules

- une vigilance au niveau des lisses basses des zones plantées qui ne devront pas comporter d'éléments saillants dans les angles ni de porte à faux pour une meilleure détection à la canne
- l'intégration d'une zone de transfert des fauteuils sur les bancs des 2 cotés.

C. Bilan d'activité du groupe de travail « Culture »

L'actualité culturelle lyonnaise est foisonnante, grâce à la diversité des types d'établissements culturels présents sur le territoire et à l'offre culturelle qu'ils proposent.

Au-delà de la prise en compte de l'accessibilité physique, la Ville a souhaité se concentrer sur l'accessibilité à la vie de la cité, et notamment à l'offre culturelle pour les personnes en situation de handicap. Depuis de nombreuses années, les associations ont manifesté leur intérêt sur le sujet et ont accompagné de nombreuses institutions pour rendre leur offre culturelle accessible. Cela a abouti en 2017 à la création d'un troisième groupe de travail issu de la Commission communale pour l'accessibilité : le groupe de travail culture.

Il est piloté par deux agents de la Ville de Lyon :

- la chargée de mission handicap de la Mission égalité
- Depuis novembre 2019, la responsable du développement, du marketing et de la mise en œuvre de la charte de coopération culturelle.

La réflexion de ce groupe de travail est cadrée par la *Charte de coopération culturelle* et l'Ad'AP de la Ville qui sont deux des leviers structurants permettant de déployer la politique locale d'inclusion des personnes handicapées dans la vie de la Cité.

Cette réflexion s'adosse à des éléments concrets : les partenariats noués par la Ville, le soutien de la Ville aux associations proposant une offre culturelle accessible, la politique tarifaire spécifique qu'elle propose, l'état d'avancement de l'Ad'AP de la Ville...

1. Le principe de partenariat : élément constitutif du groupe de travail « Culture »

Le groupe de travail Culture est composé des représentants des 28 institutions culturelles de la Ville signataires de la *Charte de Coopération Culturelle*, des représentants des associations de personnes en situation de handicap et des représentants d'associations culturelles proposant des activités accessibles.

Les objectifs de ce groupe de travail sont concentrés sur l'accessibilité de l'offre culturelle des établissements et des associations :

- inclure la question de l'accessibilité de l'offre culturelle en amont de tout projet ;
- favoriser la concertation entre les institutions culturelles et les représentants des associations de personnes en situation de handicap en recueillant leurs avis et recommandations ;
- faire connaître l'actualité de l'offre culturelle accessible des institutions culturelles et des associations proposant des activités culturelles accessibles ;
- échanger des informations sur les bonnes pratiques, les mutualiser, les capitaliser, examiner les conditions de leur transposition...

Ce groupe de travail s'est réuni une fois en 2019. En raison du contexte sanitaire impactant fortement le milieu culturel, il n'y a pas eu de réunion en 2020.

2. Un double soutien financier pour promouvoir l'accessibilité de l'offre culturelle de la Ville

Afin de faciliter l'accès des personnes en situation de handicap à son offre culturelle, la Ville propose :

- une politique tarifaire spécifique pour ce public et ses accompagnateurs : gratuité de l'entrée dans les musées, pour les expositions temporaires et pour les visites guidées ainsi que dans les bibliothèques de la Ville, les expositions qu'elles proposent, l'espace numérique et pour la formation à l'usage des outils numériques. Tarifs réduits pour les spectacles proposés par les théâtres, l'Opéra, l'Auditorium, la Maison de la Danse... ;
- un soutien financier aux associations développant des projets favorisant l'accessibilité à l'offre culturelle et / ou valorisant les talents des artistes en situation de handicap. Pour les années 2019 et 2020, 32 200 € ont été attribués par la Ville à 10 associations sous forme de subventions. Il est à noter que les institutions culturelles de la Ville réservent aussi une partie de leur budget pour financer des actions à destination des personnes en situation de handicap. Enfin, on peut relever que la direction des Affaires culturelles attribue à certaines associations une enveloppe budgétaire globale dont une partie est réservée au financement de projets dédiés à des actions à destination de personnes en situation de handicap. L'inclusion doit en effet être une politique intégrée aux projets des établissements culturels.

3. L'avancement de la mise en œuvre de l'Ad'AP (volet établissements culturels) de la Ville

L'agenda d'accessibilité programmée du patrimoine de la Ville de Lyon comprend 88 établissements culturels et cultuels. Il s'agit de musées, de bibliothèques, de salles de spectacles ou encore de lieux de culte car la Ville est chargée de leur préservation architecturale et patrimoniale. La programmation prévisionnelle s'est définie comme suit :

- 27 établissements en 2016-2018
- 27 établissements en 2019-2021
- 34 établissements en 2022-2024

Tous ces sites ont fait l'objet de diagnostics d'accessibilité pour identifier les aménagements nécessaires pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

Certains d'entre-eux ont bénéficié d'études spécifiques réalisées par des architectes du patrimoine. En 2019, les phases d'avant projet étaient terminées pour 14 bâtiments cultuels et 4 bâtiments culturels.

Parmi les 88 établissements, on relève que :

- la mise en accessibilité est achevée pour 3 ERP, programmés en période 1 de l'Ad'AP
- les études ou les travaux sont en cours pour 37 ERP : 19 de la période 1, 10 de la période 2, et 8 de la période 3

Le bilan de l'Ad'AP à mi-parcours (août 2020) présenté à la CCA du 13 novembre 2020 fait état d'un glissement de la programmation prévisionnelle des aménagements dans le cadre de l'Ad'AP.

Cependant, dans l'attente de la finalisation des études et travaux en cours, des mesures organisationnelles, d'accompagnement et de mise en place d'équipement spécifiques permettent d'accueillir les personnes en situation de handicap dans plusieurs établissements proposant une offre culturelle (Musée des Beaux Arts, Musées Gadagne, Théâtre des Célestins, Théâtre Nouvelle Génération, Maison de la danse, Opéra, les salles municipales, les bibliothèques ...).

4. La réunion du 7 mai 2019

Lors du lancement du groupe de travail culture, des ateliers collaboratifs mobilisant les institutions culturelles et les associations de personnes handicapées ont permis de définir les besoins et les priorités de chacun. Les échanges ont convergé vers la nécessité de mieux connaître l'offre culturelle accessible existante. C'est pourquoi, afin de répondre à cette attente, il a été convenu de réaliser un guide de l'offre culturelle accessible de la Ville.

Pour ce faire, un prestataire a été mandaté pour mener ce projet en concertation avec l'ensemble des membres du groupe de travail. C'est l'association L d'illusion qui a été retenue pour son expertise dans les domaines du handicap et de la culture.

Le prestataire a rencontré individuellement les institutions culturelles et les associations et en a rendu régulièrement compte lors des réunions du groupe de travail.

La réunion du 7 mai 2019 a été l'occasion de présenter le projet de maquette du guide de l'offre culturelle accessible. Ont été abordés aussi bien les informations récoltées pour une validation par les membres, mais aussi l'ordre sélectionné, la police de caractère, les pictogrammes, les couleurs de référence, la mise en page, ...

Les mois de juin, juillet et août 2019 ont été consacrés aux aspects graphiques, au maquettage et à l'édition du guide, en vue de sa diffusion.

Le guide de l'offre culturelle accessible a été publié en août 2019 sous format papier et disponible sur le site de la ville de Lyon dans la rubrique handicap et sur le portail culture.

IV. Focus sur la gestion de la crise sanitaire pour les personnes en situation de handicap.

Entre isolement et confinement, la crise sanitaire de 2020 a été une épreuve pour les habitantes et les habitants. Les personnes en situation de handicap, déjà plus vulnérables, en ont davantage souffert, que ce soit en matière d'aide, de déplacements ou de courses.

Cette période de crise a fait émerger une solidarité et une implication de toutes et tous. Les pouvoirs publics se sont ainsi adaptés progressivement, et à ce titre, la Ville de Lyon a souhaité apporter des solutions les plus concrètes possibles.

A - Une maîtrise progressive de la distribution des masques

De nombreux agents volontaires de la Ville de Lyon se sont mobilisés pendant plusieurs semaines dans les différents gymnases, pour la distribution de masques à destination des habitants.

En raison de l'inaccessibilité des modalités de prise de rendez-vous et des difficultés pour rejoindre les lieux de distribution, la Ville s'est adaptée. Elle a proposé aux associations de personnes handicapées de récupérer des masques pour leurs adhérents soit en se rendant directement à l'Hôtel de ville, soit en adressant les masques par un envoi postal au domicile des personnes handicapées.

B - Des masques inclusifs pour les agents accueillant du public en situation de handicap.

Plusieurs services de la Ville ont fait remonter les difficultés rencontrées par des personnes en situation de handicap à propos des masques portés par les agents d'accueil. En effet, avec un masque traditionnel, les personnes sourdes ou malentendantes, les personnes souffrant de troubles du spectre autistique ne peuvent pas voir l'ensemble du visage de leur interlocuteur.

Habituellement ces personnes peuvent lire sur les lèvres et voir les différentes expressions du visage. Cela contribue à une meilleure compréhension et communication, rassure et met en confiance notamment les enfants en situation de handicap.

Pour faire face à cette problématique, la Ville a acheté des masques inclusifs pour des agents des bibliothèques et de la direction de l'éducation qui accueille et accompagne les enfants handicapés.

Ces masques inclusifs appelés aussi « masques sourires » permettent d'apercevoir la bouche de la personne qui le porte tout en continuant d'assurer une protection.

C - La première CCA du mandat en visio accessible

Le 13 novembre 2020 la Ville de Lyon a mis en place sa première Commission communale pour l'accessibilité en distanciel. Pour ce faire, elle a collaboré avec plusieurs associations de la CCA pour connaître et adopter le logiciel le plus accessible aux différentes formes de handicap. Ainsi les services du Protocole et de la Direction des systèmes d'information et de la transformation numérique (DSITN) ont réalisé à deux reprises des tests avec différentes applications pour des réunions en visio-conférence. C'est finalement Zoom qui a satisfait l'ensemble des associations ayant participé au test. Les interprètes en langue des signes française quant à eux étaient présents dans le Salon à l'Hôtel de ville pour assurer la meilleure prestation possible et bénéficier de l'assistance des services techniques de la Ville.

La CCA a pu se dérouler dans les meilleures conditions avec une forte mobilisation pour la première du mandat.

D - Une extension des inscriptions sur le registre « alerte et urgence » aux personnes en situation de handicap

Initialement créé pour les personnes âgées, la Ville de Lyon a mis en place un fichier « canicule » permettant aux habitants de s'inscrire pour être contactés par les services de la Ville. Lors de la crise sanitaire, l'ensemble des personnes âgées ont pu être appelées pour connaître leurs besoins et leur apporter une écoute et sortir de leur isolement.

Les personnes handicapées ont également été invitées à s'inscrire sur ce registre pour bénéficier de ce dispositif qui fait aussi appel à la vigilance et à la solidarité des voisins et des proches.

E - Une offre culturelle accessible à domicile.

La fermeture des institutions culturelles a privé un grand nombre de citoyens en situation de handicap de s'épanouir. Des initiatives sur internet ont émergé pour le grand public mais toutes n'étaient pas forcément adaptées aux différentes formes de handicap.

- Le Musée des Beaux-Arts a permis aux personnes handicapées de découvrir le Musée et ses collections à travers le numérique et en organisant des visites adaptées :

Le Musée des Beaux-Arts s'est rendu dans différents établissements de personnes handicapées ou âgées pour des visites « hors les murs » afin de leur faire découvrir des œuvres (avec une présentation diaporama et une activité plastique). En effet de nombreuses personnes en résidence, EHPAD et hôpitaux ne peuvent pas se rendre au Musée. Pour ne pas être davantage isolées, des médiateurs viennent leur faire une visite adaptée. Par ailleurs, le Musée a renforcé l'offre de prêt de reproductions de détails d'œuvre à des structures hospitalières et des associations du champ social. Des informations

et transmissions de liens vers des capsules vidéos thématiques, vidéos d'expositions et podcasts du musée ont été également adressés aux partenaires associatifs et au public individuel habitué du Musée.

Lors de la pandémie, le Musée des Beaux-Arts s'est consacré à la réalisation d'une maquette tactile et de plans en relief ainsi qu'à la conception et réalisation d'un document FALC disponibles pour le public à l'accueil billetterie et téléchargeable sur le site.

- La Maison de la danse a proposé aux personnes mal et non voyantes d'assister à un spectacle de danse en audiodescription à domicile en leur adressant un lien. Il s'agissait de Triton de Philippe Decoufflé.

Compte tenu de la fermeture des lieux culturels, la Maison de la danse a souhaité diffuser largement le lien auprès des personnes mal et non voyantes pour la période de fin d'année.

F - Une aide d'urgence pour des associations culturelles en difficulté

Pour faire face à la pandémie de 2020, la Ville de Lyon a souhaité soutenir le milieu culturel fortement impacté. Cette aide s'est traduite par l'attribution en urgence de subventions à des associations culturelles proposant une offre accessible aux personnes handicapées.

Deux associations ont manifesté leur difficulté financière et on perçu une subvention de 6000 euros répartis de la manière suivante :

- L'association Compagnie on off pour un montant de 2000 euros,
- L'association L'été musical pour un montant de 4000 euros.

V – ANNEXES

A – Arrêté du Maire du 9 novembre 2020 relatif à la Composition des membres de la Commission Communale pour l'accessibilité de la Ville de Lyon

Ref :
Secrétariat général de la Ville de Lyon
Direction des assemblées
N° 2020-1612

Extrait du Registre des Arrêtés

Objet : Personnes en situation de handicap - Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lyon - Liste des membres

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et, notamment, son article 46, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui crée une Commission communale pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les communes de plus de 5 000 habitants ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 et, notamment, son article 11 modifiant, entre autre, la liste des membres de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap ;

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2143-3, qui précise que la Commission communale pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap créée par le Conseil municipal, est présidée par le maire qui en arrête la liste de ses membres ;

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2122-18 qui précise que « Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal. » ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2007/8547 du 17 décembre 2007, modifiée par la délibération n° 2012/4376 du 2 avril 2012 qui crée la Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lyon pour les personnes en situation de handicap ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 04 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints ;

Vu l'arrêté n° 2020/1400 du 14 octobre 2020 par lequel le maire de Lyon accorde délégation à ses adjoints et à des conseillers municipaux ;

Considérant qu'aux termes de l'article L 2143-3 du code général des collectivités territoriales, le maire procède à la désignation des membres qui composent la Commission communale pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap de la Ville de Lyon et, des représentants de la commune, d'associations ou d'organismes représentant les personnes porteuses de handicap, des personnes âgées, des acteurs économiques et d'autres usagers de la ville ;

Considérant qu'aux termes de l'article L 2122-25 du code général des collectivités territoriales, le Maire de la Ville de Lyon a la faculté de se faire représenter dans ses fonctions de président de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap de la Ville de Lyon ;

ARRETE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20201109-2020-1612-AR
Date de télétransmission : 09/11/2020
Date de réception préfecture : 09/11/2020

Article Premier - La Commission communale pour l'accessibilité (CCA) des personnes en situation de handicap de la Ville de Lyon est présidée par madame Florence Delaunay, 19^{ème} Adjointe au Maire de Lyon déléguée aux droits et égalités, à la mémoire, aux cultes et spiritualités, en tant que représentante du maire de la Ville de Lyon à titre permanent et pour la durée du mandat en cours.

Article 2 - La liste des membres de la Commission communale pour l'accessibilité (CCA) des personnes en situation de handicap de la Ville de Lyon est organisée en 3 collèges : élu-es, associations et organismes, personnalités qualifiées et experts.

Les membres de la Commission communale pour l'accessibilité (CCA) des personnes en situation de handicap de la Ville de Lyon se répartissent comme suit :

Collège des élu/es

Prénom - NOM	Titre et fonction	Mairies
Sylvain GODINOT	2 ^{ème} adjoint au maire délégué à la transition écologique et au patrimoine	Mairie centrale
Chloë VIDAL	3 ^{ème} adjointe au maire déléguée à la démocratie locale et la redevabilité, à l'évaluation et à la prospective, à la vie étudiante	Mairie centrale
Mohamed CHIHI	8 ^{ème} adjoint au maire délégué à la sûreté, à la sécurité et à la tranquillité	Mairie centrale
Valentin LUNGENSTRASS	10 ^{ème} adjoint au maire délégué aux mobilités, à la logistique urbaine et aux espaces publics	Mairie centrale
Raphaël MICHAUD	14 ^{ème} adjoint au maire délégué à l'urbanisme, à l'aménagement, à l'habitat et au logement	Mairie centrale
Alexandre CHEVALIER	18 ^{ème} adjoint au maire délégué aux liens intergénérationnels et à la qualité de vie des aîné-e-s Conseiller du 4 ^{ème} arrondissement délégué aux sports, à la lutte contre les discriminations et à l'inclusion des personnes en situation de handicap	Mairie centrale Mairie du 4 ^{ème} arrondissement
Jean-Christian MORIN	2 ^{ème} adjoint au maire du 1 ^{er} arrondissement délégué à la ville apaisée	Mairie du 1 ^{er} arrondissement
Aurélien BONNET-SAINT-GEORGES	Conseillère du 2 ^{ème} arrondissement déléguée à la santé, aux seniors et au handicap	Mairie du 2 ^{ème} arrondissement
Amandine BARIOZ-PLANCHE	11 ^{ème} adjointe au maire du 3 ^{ème} arrondissement déléguée à la santé, à la prévention, au handicap et à l'accessibilité	Mairie du 3 ^{ème} arrondissement
Marie-Noëlle FRERY	1 ^{ère} adjointe au maire du 5 ^{ème} arrondissement déléguée à la démocratie locale, aux associations et conseils de quartiers, à l'égalité des droits femmes/hommes et à la lutte contre les discriminations, aux solidarités et au handicap	Mairie du 5 ^{ème} arrondissement
Dominique TRIBALAT	8 ^{ème} adjointe au maire du 6 ^{ème} arrondissement déléguée aux associations, au bénévolat et au handicap	Mairie du 6 ^{ème} arrondissement

Collège des élu/es

Prénom - NOM	Titre et fonction	Mairies
Bénédicte PASIECZNIK	2 ^{ème} adjointe au maire du 7 ^{ème} arrondissement déléguée à la nature en ville, à la résilience et à la prévention des risques	Mairie du 7 ^{ème} arrondissement
Touria EL GANNOUNI	5 ^{ème} adjointe au maire du 8 ^{ème} arrondissement déléguée à la santé, aux affaires sociales et au soutien aux personnes vulnérables et handicapées	Mairie du 8 ^{ème} arrondissement
Amaïa SAINZ-RUIZ	10 ^{ème} adjointe au maire du 9 ^{ème} arrondissement déléguée aux droits et à l'égalité, aux mémoires, aux cultes et à la spiritualité	Mairie du 9 ^{ème} arrondissement
Malika HADDAD GROSJEAN	3 ^{ème} adjointe au maire du 1 ^{er} arrondissement déléguée à la ville inclusive	Mairie du 1 ^{er} arrondissement
Blandine REYNAUD	Conseillère du 9 ^{ème} arrondissement	Mairie du 9 ^{ème} arrondissement
Anne-Rose EVA	Conseillère du 8 ^{ème} arrondissement	Mairie du 8 ^{ème} arrondissement

Collège des associations et organismes

Les associations et organismes sont représentés, pour chacun d'entre eux, par une personnalité titulaire et un suppléant

Nom de l'association ou de l'organisme	Objet de l'association ou de l'organisme
AtoutDys	"Compter avec les dyspraxiques". Soutenir et accompagner les dyspraxiques à atteindre une vie autonome et épanouie, appuyées dans leurs difficultés et reconnues dans leurs capacités et possibilités
ADAPEI	Association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales
AFEH	Association des familles d'enfants handicapés de la poste et Orange
ALDSM	Association Lyonnaise des devenus sourds et malentendants
ALGED	Accueillir, former, accompagner
ALFEDA	Association de familles concernées par le handicap auditif
APAIRL	Aide pour l'autonomie des personnes handicapées et insuffisantes respiratoires
APAJH	Vivre dans une société inclusive où la personne en situation de handicap trouve toute sa place
APEDYS RHONE	Association de parents d'enfants dyslexiques. Venir en aide et défendre les droits des enfants dyslexiques

Collège des associations et organismes

Les associations et organismes sont représentés, pour chacun d'entre eux, par une personnalité titulaire et un suppléant

Nom de l'association ou de l'organisme	Objet de l'association ou de l'organisme
APF	Promotion du handicap, défense des droits des personnes handicapées et de leurs familles
APRIDEV	Promotion et insertion des personnes adultes déficientes visuelles
Association Adélaïde Perrin	Hébergement et accueil de personnes handicapées mentales
Association des plus grands invalides de guerre	Défense des droits matériels et moraux des invalides de guerre
Association Richardière	Accueil et accompagnement d'adultes dotés d'un handicap moteur ou cérébro-lésés
Association Valentin Haüy	Service pour aveugles et malvoyants
CARPA	Collectif des associations du Rhône pour l'accessibilité. Promouvoir toute action concernant l'accessibilité
CLAS	Coordination Lyonnaise des associations de sourds
Comme les autres	Accompagnement social énergique à des personnes handicapées moteur à la suite d'un accident de la vie
Comité Louis Braille	Rôle de coordination et de lien entre les 24 associations adhérentes
Comité du Rhône handisport-Métropole de Lyon	Favoriser la pratique du sport pour les personnes handicapées physiques moteurs visuelles sourdes et malentendantes... et l'intégration de celles-ci.
CREAI Rhône Alpes	Missions définies par décret du Ministère de la Santé en 1964 : Social et Médico-Social
CRIAS mieux vivre	Centre d'information et d'action sociale en faveur des personnes âgées et handicapées
Ecole de chiens guides d'aveugles de Lyon du Centre-Est	Sélectionner, élever et éduquer des chiens guides remis gratuitement aux personnes aveugles et malvoyantes
FNATH	Association des accidentés de la vie. Œuvrer à l'amélioration du sort des accidentés de la vie (victimes d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'accidents médicaux ou domestiques), ainsi que du sort de toutes personnes handicapées, invalides ou malades.
Fondation Richard	Accueil et accompagnement d'enfants et de jeunes dotés d'un handicap moteur ou cérébro-lésés
Foyer Clairefontaine	Prise en charge des personnes sourdes avec handicaps associés
GIHP Rhône Alpes	Promouvoir toute action visant à favoriser la vie autonome des personnes handicapées

Collège des associations et organismes

Les associations et organismes sont représentés, pour chacun d'entre eux, par une personnalité titulaire et un suppléant

Nom de l'association ou de l'organisme	Objet de l'association ou de l'organisme
Handi'chiens	Education de chiens d'assistance remis gratuitement à des personnes handicapées
Handilol	Recenser les besoins et attentes des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap en France et à l'étranger
Handimat	Aide aux personnes handicapées, aide humanitaire, organisation de colloque
Handi Cap Evasion	Pratique de la randonnée pédestre avec des personnes handicapées
Handisport Lyonnais	16 sections sportives différentes. Club sportif pour personnes handicapées.
Icebergs	Entraide/information de personnes souffrant de troubles bipolaires
LADAPT Rhône	Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées
Les droits du piéton	Préserver la liberté d'aller et venir à pied partout dans la ville dans des conditions plus sûres, plus confortables et plus agréables avec une attention particulière pour les personnes les moins valides
Les mutilés de la voix	Aide et soutien aux opérés d'un cancer du Larynx
NOVA - Nouvelle ouverture vers l'avenir	Le bien-être face à la maladie ou au handicap
ODYNEO	Accueil et accompagnement de personnes handicapées atteintes d'infirmité motrice cérébrale
OSE	Rupture, isolement, représentation des usagers
Point de vue sur la Ville	L'accessibilité des personnes aveugles et malvoyantes à la voirie, aux bâtiments, aux transports et aux nouvelles technologies
Sésame autisme Rhône-Alpes	Association au service de toutes les personnes qui souffrent d'autisme et TSA, quel que soit leur âge ou le degré de leur handicap. Elle veille à la garantie de leurs droits fondamentaux
SSSMR - CISRA	Service social des sourds et malentendants du Rhône
Trisomie 21 Geist Rhône	Faire reconnaître et respecter les droits des personnes porteuses de handicaps de trisomie 21 et favoriser leur insertion sociale
UNAFAM	Regrouper sur le plan national les familles de malades psychiques dans un but d'entraide, de formation et de défense commune de leurs intérêts
UNADEV - Union nationale des aveugles et déficients visuels	Aide aux déficients

Collège des associations et organismes

Les associations et organismes sont représentés, pour chacun d'entre eux, par une personnalité titulaire et un suppléant

Nom de l'association ou de l'organisme	Objet de l'association ou de l'organisme
Une souris verte	Inclusion de jeunes enfants en situation de handicap
Union nationale des moins valides	Traiter de tous les problèmes concernant l'accessibilité pour tous types de handicaps
La ville à vélo	Promouvoir le vélo dans l'agglomération lyonnaise
La maison du vélo	Promouvoir le vélo dans l'agglomération lyonnaise
Bien vieillir dans son quartier "Au fil de soie"	Association de personnes âgées
Interquartier 9ème	Association de personnes âgées
CCI	Chambre de commerce et d'industrie de Lyon
CMA	Chambre de métiers et de l'artisanat

Collège des personnalités qualifiées et des experts

Nom de l'organisme	Expert
Université Lyon 2	Spécialiste des handicaps
Universités de Lyon	Chargé-es de mission handicap des universités
Conseil des aînés du 1 ^{er} arrondissement	

Article 3 - En application des termes de la délibération du Conseil municipal n° 2007/8547 du 17 décembre 2007 créant la Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lyon (CCA), des membres de la CCA pourront être sollicités pour participer aux groupes de travail thématiques issus de la CCA.

Article 4 - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Article 5 - Monsieur le directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.

Lyon, le 3. 11. 2020

Le Maire de Lyon,

Grégory DOUCET



B – Composition des membres du groupe de travail ERP

Association	Nom
APF	Jean-François ROUSSOT
CARPA	Maurice BOST
AFEH	André COMBE
COMME LES AUTRES	Valérie REBISCOUL
FNATH	Boualem MAZOUZI
SSSMR	Bernard DANELUZZI (titulaire)
	Olivier PEYROL (suppléant)
ECOLE DES CHIENS GUIDE D'AVEUGLES	Virgile JOUVENET (titulaire)
	Karine GARNIER (suppléante)
HANDIMAT	Christian SCHIRVEL
IRSAM	Christophe KEDZIA (titulaire)
	Eric BARGE (suppléant)
PVV	Pascal DOLGOPOLOFF (titulaire)
	Djebrine ALOUI (suppléant)
ODYNEO	Louis VICHERAT
AVH	Marielle NESME (titulaire)
	Gérard MUELAS (suppléant)
	Marie-Noëlle MARSAULT (accompagnatrice)
CLAS	Bernard DANELUZZI

C – Composition des membres du groupe de travail Espaces Publics

Association	Nom
APF	Boualem CHABOUNE
CARPA	Jean-Joseph PARRIAT (titulaire)
	Patrick MARION (suppléant)
LA VILLE A VELO	Marie-Pierre LONGIN (titulaire)
	Frédérique BIENVENUE (suppléante)
FNATH	Boualem MAZOUZI
GIHP	Eric BAUDRY (titulaire)
	Agnès PIZZUTTI (suppléante)
SSSMR	Bernard DANELUZZI (titulaire)
	Olivier PEYROL (suppléant)
HANDIMAT	Ridha EL KANTOUCHE
PVV	Georges MASSON (titulaire)
	Djebrine ALOUI (suppléant)
AVH	Gérard DE SWETSCHIN (titulaire)
	Annie COUDERT (suppléante)
Comité du Rhône Handisport Métropole de Lyon	Gérard MUELAS

D – Composition des membres du groupe travail Culture

INSTITUTIONS	NOMS
POLE CULTURE POUR TOUS	Myriam ALBET
THEATRE DE LA CROIX ROUSSE	Fabienne BASQUIN
LES SUBSTANCES	Bénédicte BEAUDOT – Claire LEROY
ECEMA	Sophiane BENHADDA
INSTITUT LUMIERE	Cécile BOURGEAT
MUSEE DES CONFLUENCES	Mélodine CAIRA
ARCHIVES MUNICIPALES (VDL)	Anne- Marie DELATTRE
THEATRE DE LA CROIX ROUSSE	Stéphane D’ORAZIO
ARHM	Cécilia DE VARINE
ARTY-FARTY (NUITS SONORES)	Alexandre DIDIER
CROUS DE LYON	Cathy GONZALEZ
MUSEE DE L’IMPRIMERIE (VDL)	Philippe WEISS
THEATRE DU POINT DU JOUR	Marianne MATHIEU
OPERA DE LYON (VDL)	Marie EVREUX
CHRD (VDL)	Céline FAYET
MAISON DE LA DANSE (VDL)	Gislaine HAMID LE SERGENT
CONSERVATOIRE DE LYON	Martine LEGRAS
FRANCE MS	Eric LOCQUENEUX

INSTITUTIONS	NOMS
MUSEE DES BEAUX ARTS (VDL)	Florence MANIN
MUSEE MALATRE (VDL)	Clarisse DESPIERRES
AUDITORIUM (VDL)	Jane-Lise MEUNIER
MUSEE GADAGNE (VDL)	Coralie MOUTON
ENSBA	Jean-Marc MOREL
THEATRE NOUVELLE GENERATION (TNG)	Juliette PIATON
NOUVEAU THEATRE DU 8ème	Marie-Emmanuelle POURCHAIRE
THEATRE DES CELESTINS (VDL)	Didier Richard
ECOLE DE CIRQUE MENIVAL	François ROYEUX – Boris FERRIER
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (VDL)	Delphine ROZEZ
ARCHIVES MUNICIPALES (VDL)	Sophie SACCRET
SERVICE ARCHEOLOGIQUE (VDL)	Laurent STRIPPOLI
SERVICE EVENEMENTS ET ANIMATIONS (VDL)	Nathalie SUCHET
FETE DES LUMIERES (VDL)	Romain TAMAYO
MUSEE DE L'IMPRIMERIE (VDL)	Géraldine TARDY
DAC	Christine TOLLET
ENSBA	Bruno YVONNET
DAC	Delphine Sicart
Musée d'art contemporain	Fanny Thaler
Musée d'art contemporain	Françoise Lonardoni

ASSOCIATIONS	NOMS
APF	Rokhaya NDIAYE (titulaire) Emilie VICARD
	Emilie VICARD (suppléante)
APRIDEV	Jean-Pierre GAILLOT DREVON
ALGED	Pierre SAINTE MARIE PERRIN (titulaire)
	Olivier DUPONT (suppléant)
AVH	Martine CHOSSON (titulaire)
	Gérard DE SWETSCHIN (suppléant)
ALDSM	Rachel POIRIER (titulaire)
	Lucie DROGUET (suppléante)
CLAS	Anthony GUYON (titulaire) William SALERNO (suppléant)
CARPA	Georges COUDOUEL
COMME LES AUTRES	Valérie REBISCOUL
CIE ON OFF	Pénélope SCHULMANN
CROUS	Cathy GONZALEZ
ECOLE DES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES	Pierre-Marie MICHELI (titulaire)
	Virgile JOUVENET (suppléant)
FDV	Nathalie BAUDRY
GIHP	Agnès PIZZUTTI (titulaire)
	Pierre DELEEST (suppléant) Disponible uniquement les après-midis
GRAMME	Clara GIROUSSE

ASSOCIATIONS	NOMS
HANDIMAT	Nourredine MEFTAH
IRSAM	Karine ARQUE (titulaire)
	Nirisoa VAN BEEK (suppléante)
LETHE MUSICALE	Hélène GOSSET
PVV	Hichem HOUAMA (titulaire)
	Karine GARNIER (suppléante)
SSSMR	Dominique PREGNIARD (titulaire)
	Jean-Marie MIGLIANICO (suppléant)
THEATRE DU GAI SAVOIR	Sylvie BUSSMANN
TRISOMIE 21 RHONE	Iris BARBIERO
UNADEV	Leaticia CHASSIGNOL Robert KUJESINE
WITKLOWSKA	Emilie CALDEMAISON